

Décret n° 2020-422 du 14 avril 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

14/04/2020

Ce décret prévoit l'entrée en vigueur immédiate à compter de sa publication au Journal officiel de l'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 13 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.